

INFORMATION COVID-19

L'accès à l'Hôtel des Ventes d'Evreux ne se fera que sur rendez-vous avec port du masque et nettoyage des mains avec du gel Hydroalcoolique et respect des règles de distanciation.

Les dépôts et les retraits des objets ne pourront se faire que sur rendez-vous.

Ne pas arriver en avance au rendez-vous : à défaut, nous vous remercions d'attendre à l'extérieur de l'Étude sans regroupement jusqu'à l'heure de votre rendez-vous, et ainsi vous présenter à l'accueil de l'Étude à l'heure exacte de votre rendez-vous.

- Désinfecter vos mains avec du gel hydroalcoolique dès l'entrée dans l'Étude.
- Porter un masque grand public.

Les expositions et ventes se tiendront dans le respect des règles de distanciation et dans la limite autorisée par la loi (art 8 du décret n° : 2020-545)

Les lots mis en vente seront visibles sur :

www.interencheres.com/27001
www.auction.fr
www.drouotonline.com

Des ordres d'achat pourront être déposés via ces plates-formes numériques.
Les enchérisseurs pourront également contacter directement l'étude et déposer des ordres d'achat ou demande téléphonique par mail sur :

contact@bellier-fierfort.com

Les expositions préalables aux ventes à l'Hôtel des Ventes d'Evreux se feront sur rendez-vous.

Pendant les ventes, l'Hôtel des ventes restera ouvert au public dans la limite légale (art 8 du décret n° : 2020-545). Le nombre de places pour assister aux ventes sera limité. Vous pourrez suivre également nos ventes en Live sur :

www.interencheres.com

Les ventes extérieures devront se faire dans le respect absolu des règles de distanciation sociale, port du masque et nettoyage des mains, les ventes pourront être en Live sur :

www.interencheres.com

I / CONDITIONS DE VENTES VOLONTAIRES

L'Hôtel des Ventes d'Evreux est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000, codifiée sous les articles L320-1 à L321-38 du Code de commerce.

A/ CONDITIONS PREALABLES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et sont opposables aux vendeurs, aux enchérisseurs, aux adjudicataires, ainsi qu'à leurs mandataires. **Le fait de participer à la vente emporte entière adhésion aux présentes conditions générales de vente.** Les dispositions des présentes conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une de ces dispositions n'entraîne pas l'inapplicabilité des autres.

B/ CONDITIONS DE LA VENTE

La vente est faite au comptant et les prix s'expriment en euros.

Modes de règlement : Cartes bancaires ; Chèques Français avec 2 pièces d'identité ; Virements ; Espèces (suivant les lois en vigueur)

Frais volontaire : 24 % TTC (avec le taux de TVA applicable : 20 % ou 5,5 %)

1 : Présentation des lots à la vente

La vente se déroulera selon l'ordre du catalogue. Les estimations sont données pour le lot.

Les objets proposés à la vente font l'objet d'une description préalable portée à la connaissance du public.

Toutefois, cette obligation ne s'impose pas pour les objets proposés dans le cadre des ventes courantes au regard de leur valeur minime et du caractère non listé de la vente.

Les descriptions des lots résultant du catalogue de la vente, des rapports d'état, des étiquettes, des avis écrits ou oraux constituent l'expression par **L'Hôtel des Ventes d'Evreux** de sa perception des lots et non l'affirmation d'un fait. A ce titre, ces descriptions n'ont aucune valeur de preuve.

Toutes les indications relatives à un incident, un accident, une restauration, une mesure conservatoire affectant un lot sont communiquées afin de faciliter son inspection par l'acheteur potentiel et restent soumises à l'entière appréciation de ce dernier. **L'absence d'indication relative à un incident, un accident, une restauration ou une mesure conservatoire n'implique nullement qu'un lot soit exempt de tout défaut, de toute restauration ou de toute mesure conservatoire.** Une référence à un défaut, à une restauration ou à une mesure conservatoire en particulier n'implique pas l'absence d'autres défauts, restaurations ou mesures conservatoires.

Dans la mesure où une exposition préalable à la vente a permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire du lot. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif. L'horlogerie est vendue sans aucune garantie de fonctionnement du mécanisme.

2 : Enchères et ordres d'achats

Les enchères en salle doivent être portées par une personne physique capable juridiquement.

Les acheteurs potentiels peuvent également déposer un ordre d'achat. Ces derniers sont invités à communiquer à **L'Hôtel des Ventes d'Evreux** 24 heures au moins avant la vente, leurs coordonnées (identité, adresse, téléphone, mail et références bancaires) et l'identification du lot sur lequel ils souhaitent enchérir.

Les ordres d'achats peuvent s'exprimer à prix fixe en indiquant le montant maximal de son offre, par téléphone ou par internet si la vente se trouve en Live. Pour les ventes organisées en Live, les enchérisseurs devront s'enregistrer auprès de l'opérateur Live choisi par **L'Hôtel des Ventes d'Evreux**.

L'Hôtel des Ventes d'Evreux se réserve le droit de **refuser** toute enchère si l'enchérisseur potentiel ne donne pas toutes les garanties suffisantes pour participer à la vente.

Les Commissaires-Preiseurs et les Experts se chargent d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui leur sont confiés, en particulier pour les amateurs ne pouvant assister à la vente. Ceux-ci ne peuvent être tenus pour responsables en cas de manquement ou problème de liaison téléphonique.

Dans l'hypothèse de l'existence d'un prix de réserve pour un lot, **L'Hôtel des Ventes d'Evreux** se réserve la possibilité de soutenir le prix de réserve pour le compte du vendeur. Le vendeur ne sera pas admis à enchérir directement ou indirectement sur les lots qu'il aura mis en vente.

3 : Enchères simultanées

S'il est établi que plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère d'un montant égal et réclament le lot après que l'adjudication a été prononcée, le lot sera immédiatement remis en vente au prix de l'enchère simultanée. Tous les acheteurs potentiels seront admis à enchérir de nouveau.

4 : Transfert de propriété

Le coup de marteau du commissaire-priseur matérialise la fin des enchères pour le lot. Le transfert de propriété se matérialise quant à lui par le prononcé du mot « adjudgé » et par son inscription au procès-verbal de vente. Une fois l'adjudication prononcée, il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement rapide de leurs lots afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. Le magasinage n'engage pas la responsabilité du Commissaire-priseur à quelque titre que ce soit. Les adjudicataires pourront obtenir tous renseignements concernant la livraison et l'expédition de leurs acquisitions en fin de vente.

Conformément à l'article L321-14 du Code de Commerce: "Le bien adjudgé ne peut être délivré à l'acheteur que lorsque la société en a perçu le prix ou lorsque toute garantie lui a été donnée sur le paiement du prix par l'acquéreur."

5: Folle enchères et défaut de règlement

Conformément à l'article 14 de la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000, codifiée sous l'article L321-14 du Code de Commerce : « (...) à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant (...) »

6: Prémption de l'Etat français

Le droit de préemption permet à l'Etat français de se substituer au dernier enchérisseur d'un bien dans le cadre d'une vente aux enchères publiques. L'Etat acquiert le bien, en lieu et place de l'acheteur et sans entrer dans le jeu des enchères, au dernier prix annoncé par le commissaire-priseur. Si l'Etat envisage de préempter un bien, son représentant doit l'annoncer publiquement au moment où le bien est adjugé. Aussitôt, le commissaire-priseur annonce que l'Etat dispose de 15 jours pour confirmer la préemption. Celle-ci n'a pas d'effet immédiat : le dernier enchérisseur est l'acquéreur du bien, sous réserve de l'exercice du droit de préemption. Si l'Etat ne confirme pas la préemption, le dernier enchérisseur est définitivement l'acquéreur de l'œuvre

7 : Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com

Enchères en direct et ordre d'achat secret via le service Live du site interencheres.com

Enchère en direct.

Si vous souhaitez enchérir en ligne (en direct ou par dépôt d'ordre d'achat secret) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à l'Hôtel des Ventes d'Evreux et SELAS BELLIER & FIERFORT tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

L'Hôtel des Ventes d'Evreux et SELAS BELLIER & FIERFORT se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Ordre d'achat secret.

L'Hôtel des Ventes d'Evreux et SELAS BELLIER & FIERFORT n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 50€ ; de 500€ à 999€ : 100€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 200€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 500€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€ ; 100 000€ et plus : 10 000€.

Adjudication.

Si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez l'Hôtel des Ventes d'Evreux et SELAS BELLIER & FIERFORT, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, catégorie meubles et objet d'art et matériel professionnel, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 35 EUR HT par véhicule (soit +42 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels.
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

L'Hôtel des Ventes d'Evreux et SELAS BELLIER & FIERFORT ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

8 : DROIT DE RETRACTATION

Les ventes aux enchères publiques auxquelles le public peut assister ne sont pas soumises au droit de rétractation.

Ainsi, aucune rétractation ne pourra être exercée, même par les personnes qui auront effectué leur achat « à distance », par ordre d'achat écrit, téléphone ou internet, à l'occasion de ventes organisées en salle ou de ventes « live », retransmises en direct sur internet depuis la salle de ventes, en présence du commissaire-priseur et avec la possibilité qu'un public assiste à la vente

VENTES DITES : « EN LIVE à Huis Clos et Vente » ou ONLINE sont faites sans la présence du public, elles sont donc entièrement dématérialisées, en conséquence, le droit de rétractation accordé à l'acheteur s'applique pendant 14 jours sous réserve de l'abus, manœuvres frauduleuses et l'acquéreur devra motiver sa décision. Un contrôle scrupuleux du lot sera effectué lors de son retour à l'étude. Les dégradations subies pendant le transport ne permettront l'application du droit de rétractation.

9 : RETRAIT DES ACHATS

La tolérance d'un magasinage n'engage pas la responsabilité du Commissaire-priseur, à quelque titre que ce soit, l'objet étant considéré sous la garantie exclusive de l'adjudicataire sitôt l'adjudication prononcée. Un délai « raisonnable », à discrétion du commissaire-priseur, est accepté pour le retrait des achats ; au-delà, l'étude se réserve le droit de facturer des frais de manutention et gardiennage.

10 : MODALITES D'EXPEDITION ET ENLEVEMENTS

La demande d'un envoi postal décharge l'Etude de toutes responsabilités si des dégradations sont occasionnées au lot pendant le transport. Il est vivement conseillé de venir récupérer ses achats en personne ou de passer par un transporteur professionnel.

Les envois de colis par l'étude se font via les plateformes Colissimo, Chronopost, Fedex ou DHL ou par la poste en valeur déclarée. Il sera bien sûr compté un supplément pour l'emballage et le temps passé à faire le colis.

L'expédition des tableaux se fera sans leurs cadres si ces derniers sont trop fragiles et imposants.

Nous vous rappelons que tout acheteur est responsable des lots achetés dès que l'adjudication a été prononcée, même dans le cas d'un achat à distance.

Le magasinage et la manutention des achats après la vente n'engagent en aucune façon la responsabilité du commissaire-priseur.

II / CONDITIONS DE VENTE JUDICIAIRE

- **Que la vente se ferait expressément au comptant. Les frais de vente sont de 14.28 % TTC en sus des enchères.**
- **Que les ventes judiciaires sont faites sans garantie (art 1649 du Code civil), que les poids et quantités indiqués ne le sont qu'à titre indicatifs à charge pour l'acheteur de contrôler les marchandises lors de l'exposition.**
- **Que le transfert de propriété intervient dès le prononcé de l'adjudication, que les lots seront aux risques et périls de l'acquéreur à compter de l'adjudication, qu'il devra les enlever de suite.** Que le Commissaire Priseur se réserve le droit de ne délivrer la chose vendue qu'après encaissement si des garanties suffisantes ne lui sont pas données par l'acquéreur.
- Que les lots sont vendus en l'état au moment de la vente, Qu'aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis à l'acquéreur de se rendre compte de l'état du matériel adjudgé;
- En cas de vente sur les lieux de la société liquidée, de prendre soin de n'occasionner aucun dégât à l'immeuble, et , au cas ou des détériorations seraient effectuées, l'adjudicataire ou ses préposés, qui les auraient occasionnées, en seraient responsables et tenus à la remise en état à leurs frais.
- Que l'adjudicataire de machines, machines outils, outillages, qui ne seraient pas conforme avec la législation en vigueur du code de Travail s'engage à les munir des dispositifs de sécurité, mettant ainsi toute personne, se servant des dites machines, à l'abri d'accidents de travail conformément à la loi du 13 juillet 1951, et à la loi du 24 mai 1951 (code du travail). Dans le cas contraire, l'adjudicataire s'engage à détruire les dites machines au cas ou celles-ci ne seraient pas munies de dispositifs de sécurité suffisant ou s'il n'envisage pas de les mettre en conformité pour une utilisation normale dans sa finalité habituelle. Le commissaire priseur est donc libéré de tout contrôle après-vente, l'exonérant de toute responsabilité.
- Que l'officier vendeur sera appréciateur des cas de folles enchères, et autorise à procéder à la revente, sans l'observation d'aucune formalité. Toute adjudication sera résolue de plein droit, si le prix et les frais ne sont pas versés au comptant, et il sera procédé, aussitôt, à une revente sur folle enchère, aux risques et périls de l'adjudicataire défaillant qui devra acquitter la différence.
- Au cas de paiement par chèque, si la provision s'avère insuffisante, et si dans le délai prescrit par la loi, l'émetteur n'a pas répondu à la mise en demeure et complète la provision, l'objet non payé sera revendu à la première vacation utile.
- Qu'outre le prix d'adjudication, l'acquéreur aura à payer des frais de vente de 11.90 % HT
- Qu'il a été procédé avant la vente à une publicité dans les journaux et sur Interenchères.
- **Des frais de magasinages proportionnels à la valeur du matériel seront facturés à l'issu de l'adjudication en cas de non enlèvement immédiat**

III / FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCES AUX VENTES AUX ENCHERES

L'hôtel des ventes d'Evreux et la selas BELLIER – FIERFORT adhèrent au fichier TEMIS sur la prévention des impayés